

L'encens et la soupe au chou...

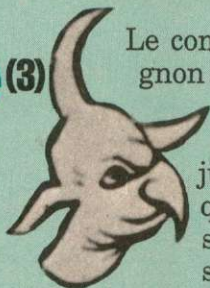
Les moins bien nantis s'y rendent d'abord pour satisfaire un besoin essentiel: s'alimenter. Mais ils y trouvent aussi le plaisir d'effectuer un travail utile, d'appartenir à une communauté et d'apprendre à s'organiser, en marge et en dépit d'une société qui n'en a que pour les mieux nantis. C'est en ces termes qu'Annie Vidal décrit le Resto pop qu'elle a mis sur pied au coeur du quartier Hoche-laga-Maisonneuve, et qui est devenu une sorte de mini-société où «on travaille à redonner le goût de vivre au monde». Jean-Pierre Paré l'a rencontrée.

Page 3



La Bêtise (3)

«J'inventais à mesure», dira un enfant. «Tu sais, c'était dur de dire la vérité», ajoutera un autre. Tourmentés des heures durant, suppliés, voire punis par leurs éducateurs qui se prenaient pour des enquêteurs, les enfants du module X n'avaient d'autre choix que de dire ce qu'on voulait entendre.



Le commissaire Jean-Denis Gagnon a rejeté, pour ses nombreuses «irrégularités», cette enquête maison qui fait injure non seulement à l'éthique, mais au simple bon sens. Lucie Laurin résume ses principales constatations, lesquelles mettent crûment en lumière l'innommable Bêtise décrite dans nos deux précédentes éditions.

Page 7

Des années de vie volées

C'est comme si, soudainement, des années passées à dispenser des soins et des services aux bénéficiaires étaient rayées de la carte. Des années d'existence, effacées! Du coup s'amenuise l'amour du travail bien fait, pendant que s'installent l'injus-

tice et l'arbitraire créés par la perte d'ancienneté. Cinq travailleuses et travailleurs du centre hospitalier Saint-Charles Borromée ont décrit à Thérèse Jean les effets de la plus cruelle des mesures répressives prévues par la Loi 160.

Page 10

Coordination
Lucie Laurin
(514-598-2169)

Rédaction
Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Raynald Bourque
Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes
Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Jean Gladu
Lucie Laurin
Sophie Marcoux

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

**Avis de changement
d'adresse:**
CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

POINT DE VUE

«Un ridicule qui fait souffrir»

Mesdames, messieurs,

Mon histoire est celle de bien des employé-es du Centre hospitalier Robert-Giffard qui sont passés par là. La mienne est particulière en ce sens que si le ridicule ne tue pas, il peut faire souffrir cruellement. Tout cela à cause d'une gestion qui abuse de ses pouvoirs. C'est une histoire vraie.

Je détenais un poste de remplaçant sur l'équipe volante de Robert-Giffard quand un plus vieux est venu prendre mon poste et ne l'a même pas gardé. Depuis ce temps, ce poste est vacant; il y en a plus de 500 comme ça selon l'administration. Quant à moi, on m'a inscrit sur le SPSSS, j'étais disponible et je continuais à effectuer des remplacements cinq jours par semaine au CHR.G.

Dernièrement, un «administrateur» m'a appelé pour me dire que je devais prendre un poste de nuit, sinon mon refus était considéré comme une démission. J'ai été forcé d'accepter, mais je ne peux pas travailler de nuit car je serais obligé de m'acheter un second véhicule à cause des heures et de mon lieu de résidence. De plus, j'ai un bébé. Comment pourrais-je dormir pendant le jour, à moins de le faire garder plus souvent? Encore des dépenses alors que ça coûte déjà si cher.

Vendredi dernier, le coordonnateur de nuit me téléphone pour me dire qu'il m'enverrait un avis écrit et que j'entrerais en fonction le 5 novembre. Lundi matin, j'entre au travail et mon ancien chef de division me dit de rentrer chez moi «payé», mais que je perdais le salaire de la journée de dimanche où je devais travailler de nuit; et pourtant, le coordonnateur m'avait bien dit que je n'étais pas en fonction dimanche.

Ils se sont mis à trois cadres lors de ma rencontre avec mon chef de division. Ils ont tenté de m'intimider et de me forcer à démissionner du poste de nuit, tout cela pour que je perde la sécurité d'emploi que je possède depuis 1977. Ça fait 12 ans que je travaille à temps complet au CHR.G. Je suis un des plus jeunes en ancienneté à obtenir un poste à temps complet et c'est de nuit. Pourtant, il y a plus de 500 postes vacants et la majorité sont de jour. Il y a aussi plus de 1000 employés occasionnels plus jeunes que moi, et une bonne partie travaille de jour sans la sécurité d'emploi.

C'est comme ça qu'on gère les employés à Robert-Giffard. Vous comprendrez pourquoi tant de gens ont voté pour la grève et étaient contents de la faire. Vous comprendrez que je ne sois pas motivé à donner des services aux bénéficiaires en souriant.

C'est pas un protecteur du bénéficiaire ni un protecteur du citoyen qu'on a besoin à Robert-Giffard, c'est un protecteur des employés. Une chance qu'on a un bon syndicat!

Jean-Marie Fiset

Ne manquez pas le prochain numéro de Nouvelles CSN: la parution de notre trois centième édition sera soulignée de façon toute particulière!



L'encens et la soupe au chou...

On ne fait pas que manger, au Resto pop de la rue Joliette

Par Jean-Pierre Paré

À la télévision (fiction, sentimentalisme et misérabilisme oblige), ça se passe le dimanche soir dans le décor souterrain et sordide du réseau d'égouts de New York.

À Montréal, coin Joliette et Adam, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, tout part d'un sous-sol d'église dans lequel a emménagé, il y a quatre ans, le Resto pop.

Bien sûr, on ne trouvera pas là de hordes miséreuses en haillons, le corps à moitié décharné, le teint blafard et le regard livide, comme le dimanche soir à la télé dans *La Belle et la Bête...*

Mais on peut toutefois s'attendre à y découvrir aussi l'entraide et la solidarité sous toutes leurs formes, de cette solidarité spontanée, naturelle et généreuse qui se manifeste notamment par à peu près tout ce que le bon vieux «Système D» peut faire sortir de l'imagination des mal pris et des laissés pour compte.

C'est également là que se nourrissent, tous les jours et pour 2,00\$ maximum, quelque 300 assistés sociaux et chômeurs des environs. Et ne vous y trompez pas: ce qu'ils y mangent, c'est pas de la «soupane»!!!

Fièrement, Annie Vidal nous fait faire le «tour du propriétaire». Et d'entrée de jeu, dès la première des grandes chambres froides où s'affairent quelques personnes autour de nombreuses boîtes de fruits et légumes frais, elle an-

nonce les couleurs: «*Nous sommes une entreprise de récupération d'aliments et d'énergies humaines qui sont considérés comme ne correspondant pas aux normes d'efficacité de notre société*», lance-t-elle en surveillant du coin de l'oeil l'effet de la formule.

«Les gens qui travaillent ici se rendent compte de l'utilité de leur travail parce qu'ils en font directement profiter leurs voisins, leurs soeurs, leurs cousines, leurs amis. Ils travaillent pour leur communauté, pas pour un boss!»

Plus d'une tonne par semaine!!!

Les aliments, d'abord. On s'étonne en apprenant que ce sont, chaque semaine, pas moins de 1 000 kilos de denrées périssables que le Resto pop ramasse dans les grands entrepôts de fruits et légumes de Montréal qui, autrement, les jetteraient tout simplement aux rebuts. 1 000 kilos!!! Plus d'une tonne par semaine!!! L'équipe du Resto pop effectue là-dedans le tri que les entrepôts ne veulent pas se donner la peine de faire entre ce qui est encore mangeable et ce qui ne l'est plus. Encore là, le pourcentage d'aliments ainsi récupérés est surprenant: 75%!!! 1 650 livres de fruits et légumes par semaine!!!

Si on ajoute à cela toutes les boîtes de conserves destinées aux compacteurs parce que légèrement endommagées, et les 5,000 boîtes de biscuits parce qu'ils ne sont pas tout à fait de la couleur prescrite, et les centaines de beignes de la veille parce que...de la veille!, etc, on ressent comme un léger malaise intérieur. En tous les cas, ce n'est guère le moment de réfléchir aux 40 000 enfants qui, ce jour même, mourront de faim un peu partout sur la planète...

Et elle en rajoute!

«Nous autres, mon cher, on mange des kiwis et des fraises en plein hiver parce qu'il y en a trop sur le marché et parce que les compagnies préfèrent les jeter plutôt

que de baisser les prix afin de les écouler!»

L'encens et la soupe au chou...

C'est donc avec tout ça que le Resto pop prépare environ 180 repas complets chaque midi et 160 chaque soir. Là-dessus, une soixantaine sont consommés par des enfants du quartier. Facile à comprendre: il en coûte 1,00\$ pour manger son lunch à l'école sur l'heure du midi, et le même prix au Resto pop pour un délicieux repas chaud et complet (même que les fruits sont donnés, et à volonté!), avec en plus des activités récréatives spécialement organisées pour eux!

Même prix pour les femmes enceintes. Et une famille complète pourra s'y nourrir tout le mois pour 110,00\$. *«Mais on ne fait pas la charité: les gens payent, donc ils ont le droit de critiquer la nourriture. Même qu'on fait des sondages par écrit pour avoir leurs opinions, comme chez Saint-Hubert BBQ!»,* raconte Annie en riant.

C'est ainsi que le restaurant réussit à s'autofinancer dans une proportion de 25%, sur un chiffre d'affaires annuel de 400,000\$, le reste provenant de subventions diverses: *«Nomme-les, on les a!!! Tout ce qui sort, on va le chercher!»,* déclare-t-elle, fière de son coup. Elle dira aussi plus tard: *«Tu sais, quand tu nourris 300 personnes en difficultés par jour, t'as comme du poids quelque part... C'est sûr qu'on dérange un peu: une église, c'est censé sentir l'encens, pas la soupe au chou! Mais si on voulait nous en évincer, il nous serait facile de ramasser des gens des trois ou quatre paroisses environnantes et de faire une ligne de piquetage devant l'évêché!»*

L'alimentation: un droit oublié

Nourrir, alimenter les démunis: c'est la préoccupation centrale d'Annie Vidal. *«L'alimentation, c'est un droit auquel la société ne répond absolument pas»,* dit-elle sur le ton de la protestation.

Puis, plus ironique: *«On nous accuse souvent d'être une sorte de nou-*

«Le marché du travail est devenu tellement spécialisé que pour des gens qui n'ont pas de spécialisation ou de capacité particulière à développer, il n'y a plus de place.»

«Du moment que tu as une petite aspiration à travailler pour faire quelque chose d'utile, tu n'arrives plus à «fitter» dans le marché du travail actuel. Il n'y a plus de possibilité pour le monde de rêver à réaliser quelque chose. Au Resto pop, oui.»



velle Saint-Vincent-de-Paul, surtout les groupes populaires. Ceux-là refusent de voir la problématique de l'alimentation parce que ce n'est pas une cause assez "noble", comparativement à montrer à lire, faire un journal, donner des cours de toutes sortes, etc. Mais tout ça, ça ne donne pas à manger au monde!!!»

Or, dans ce quartier qui compte parmi les plus pauvres de Montréal, où le chômage endémique accomplit ses ravages sociaux les plus pernicieux (on y trouve un taux de naissance d'enfants chétifs égal à celui de la Chine et du Maroc!), c'est avant tout de pouvoir manger dont les gens ont besoin. Manger pour se nourrir, pour soutenir ses forces, point. Pas pour ripailler!

Des frigos cadennassés

«Quelqu'un sur le BS, explique Annie, la dernière chose qu'il paie, c'est son alimentation. Après le loyer, l'électricité, le téléphone, les dettes. Parce que ces choses-là, si tu ne paies pas, ils te les coupent! J'ai vu ça, dans le quartier, des cadenas sur le frigidaire pour empêcher les enfants de le vider trop rapidement. En 1989! Quel genre de relations cela peut-il entraîner entre des enfants et leurs parents?»

«À l'école primaire du quartier, il n'est pas rare qu'un prof commence sa journée en distribuant des tartines de beurre d'arachide qu'il a apportées pour les enfants qui n'ont pas mangé. Il y a peu de gens qui croient que ça existe, mais c'est ça, la vérité!»

«Ces mêmes profs se sont battus pour que les enfants puissent passer leurs examens pendant les 15 premiers jours du mois, parce qu'après le 15,

alors qu'il reste encore deux semaines avant l'arrivée du prochain chèque de BS, tout le monde sait que les enfants mangent moins. Ils ont constaté de nettes améliorations dans les résultats scolaires depuis!»

La pauvreté, c'est aussi l'exemple d'une mère de trois enfants qui reçoit 420,00\$ par mois du BS et qui doit en payer 450,00\$ pour le loyer. «Que veux-tu qu'elle fasse? Même l'ACEF (Association coopérative d'économie familiale) refuse de donner des cours de budget familial aux personnes sur le BS parce qu'ils savent que c'est impossible à administrer. Et que peuvent-elles espérer se trouver comme emploi, ces femmes? Dans une shop de textile ou de carton, ce genre-là. Si tu calcules ce que ça leur coûte pour aller travailler (le transport, la garderie), elles restent dans la même pauvreté que sur le BS.»

Un service essentiel: la bouffe!

Petit à petit, donc, le Resto pop du sous-sol de l'église du Très-Saint-Rédempteur est perçu par les gens du quartier comme une sorte de service essentiel: la bouffe! Et comme «la maison» n'est guère portée sur la hiérarchisation à outrance du travail et les rapports de type «employés-clients», s'y développe bientôt une espèce de climat familial propice aux échanges de toutes sortes et surtout, à l'entraide.

«Nous sommes un milieu qui permet aux gens de sortir de leur isolement et du dramatique de la vie et de trouver un autre sens à l'utilité du travail, de la communauté, d'avoir du plaisir en même temps que de s'organiser», explique Annie avec chaleur.

«Il y a une femme de 55 ans qui venait travailler ici 20 heures par semaine, pour seulement 65\$ par mois de plus que ce qu'elle recevait sur le BS. Pis on viendra nous dire que le monde veut pas travailler!!!»

Pauvreté

QUELQUES CHIFFRES

- 24,3% des familles de Montréal avec au moins un enfant vivent sous le seuil de la pauvreté.
- Dans les dix quartiers les plus pauvres de Montréal, 62% des familles vivent sous ce seuil (comparativement à 49% en 1981).
- 44% des ménages dits «non familiaux» de Montréal (une personne seule ou une personne partageant un logement avec une autre) gagnent moins de 10,000\$ par année.
- On estime à environ 15,000 le nombre d'itinérants (ou sans-abris) à Montréal.
- Parmi les personnes seules de moins de 65 ans, 2,000 sont des itinérants, de 2,500 à 5,000 sont considérées comme difficiles à loger et de 5,000 à 7,500 sont des chambreurs à faible revenu.
- 75% des ménages de Montréal sont locataires, comparativement à 38% dans le reste du Québec.
- 19% des locataires consacrent plus de 50% de leur revenu au logement.
- 39% des locataires, ainsi que 51% des personnes seules et 55% des familles monoparentales, consacrent 30% et plus de leur revenu à leur loyer.
- 67% des ménages qui consacrent plus de 30% de leur revenu au logement gagnent moins de 10,000\$ par année.

Tiré du journal *Les Affaires*

D comme dans: Débrouille!

C'est ainsi que le Resto pop est devenu en quelque sorte le pivot de la vie communautaire du quartier. *«À partir d'ici s'organisent toutes sortes de Systèmes D. Ce sont les gens eux-mêmes, surtout, qui ont les idées nouvelles à réaliser. Ici nous ne sommes qu'une sorte de tremplin qui leur offre un support minimum. Et nous sommes ouverts à ces idées nouvelles. On ne dit jamais que quelque chose est impossible à réaliser. On se dit plutôt qu'on va essayer. On fait des erreurs, on essaye à peu près tout, mais il y a des choses qui marchent!!!»*

Comme cette Coalition en alimentation, mise sur pied il y a deux ans. Aux yeux de certains groupes, l'initiative *«avait l'air cheap, mais depuis, nous avons perçu de grandes améliorations dans la manière de s'alimenter des gens. Avant, quand tu sortais les beignes ou les biscuits, tu ne voyais que ça dans leurs plateaux. Aujourd'hui, ils prennent un repas complet, puis des fruits. Cela s'est fait petit à petit, sans grands discours, sans aucun cours spécial, sauf quand il a fallu leur montrer à manger des papayes, ce que bien des gens d'Outremont ne savent pas faire!»*

Et cet ex-employé qui s'est parti une entreprise d'entretien ménager en profitant des contacts trouvés au restaurant. *«Ben!... Il a créé cinq ou six emplois dans le quartier!»*

Et cet autre groupe issu du creuset du Resto pop, la Cuisine collective. À l'initiative de Jacinthe (une des 32 employé-es), qui était alors sur le BS, des femmes ont entrepris, une fois par mois, de mettre en commun leur budget d'alimentation et de préparer, dans les vastes cuisines du Resto pop, tous leurs repas pour le mois à venir. *«Depuis, l'idée a fait son chemin dans le Centre-Sud de Montréal et même les CLSC l'ont reprise! Aujourd'hui, Cuisine collective est un groupe entièrement autonome.»*

C'est d'ailleurs au Resto pop que le CLSC recrute par la bande sa «clientèle» pour ses cours prénatals. *«Les filles enceintes de 16-17 ans n'y vont pas d'elles-mêmes parce qu'elles s'y font poser toutes sortes de questions et se sentent mal à l'aise face à certains "critères". Exemple: on leur conseille fortement d'assister à ces cours en compagnie de leur conjoint. Or, dans 97% des cas, elles n'en ont pas!»*

Autre exemple de ce réseau d'entraide à multiples facettes: une fille accouche? D'autres s'organiseront pour aller lui chercher son repas, chacune son tour, et le lui apporter à la maison.

Etc.

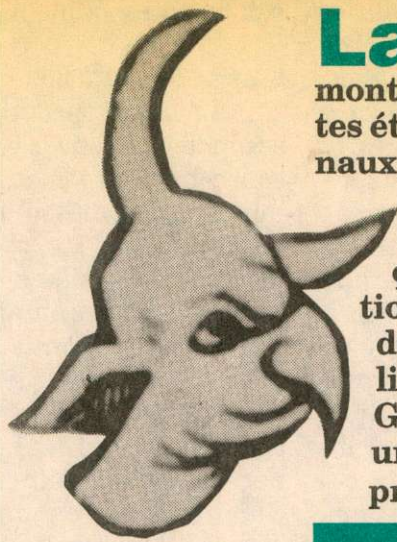
Et c'est par toutes ces petites solidarités concrètes et quotidiennes que se soudent les maillons d'un type de mini-société, en quelque sorte marginalisée contre son gré par des politiques gouvernementales insensibles à la réalité et par des préjugés populaires aussi crasses que démesurés. *«Dans le fond, on travaille à redonner le goût de vivre au monde. Ça a l'air dramatique, dit comme ça, mais on a ben du fun, c'est pas triste pantoute!»*

Grand éclat de rires en cascades... □

«Quand je m'en viens à pied, le matin, tous les enfants me saluent parce que tous me connaissent. Ça leur donne une image de gens qui s'en vont travailler et qui ont l'air heureux d'y aller! Il y a des p'tits gars de 10-12 ans qui me demandent parfois:

«Moi, je vais pouvoir travailler ici quand je vais être grand?»»





La Bêtise 3 À l'automne 1986, un scandale éclatait dans un centre d'accueil montréalais pour jeunes mésadaptés socio-affectifs: quinze adultes étaient accusés de sévices sexuels. Traduits devant les tribunaux, ils voyaient les accusations levées lors de l'enquête préliminaire. De même, une commission spéciale instituée ensuite par le gouvernement lavait les accusé-es de tout soupçon, au terme d'une enquête de 18 mois. Dans ses deux éditions précédentes, *Nouvelles CSN* publiait le témoignage de deux des éducateurs faussement accusés, puis ceux d'une militante ayant représenté le syndicat devant la Commission Gagnon et de l'avocat de la CSN responsable du dossier. Dans une troisième et dernière tranche, nous examinerons les principales constatations du rapport Gagnon.

L'enquête maison au module X

«Une enquête entachée d'irrégularités»

- Jean-Denis Gagnon, commissaire

par Lucie Laurin

«Tu sais, c'était dur de dire la vérité quand tu avais deux "éduc" à côté de nous autres et qui t'encourageaient à dire des affaires. Je veux dire, bien moi, j'ai dit des menteries là, mais tu sais... j'avais comme pas le choix.»

Suggestions, supplications, insistance, punitions; voilà comment des éducateurs du module X, s'improvisant enquêteurs, arrachaient des «aveux» aux enfants qu'on leur confiait, au mépris de toutes les règles d'éthique.

Ayant entendu les témoignages des enfants et des adultes impliqués par eux, le commissaire Jean-Denis Gagnon a sollicité l'avis d'experts en matière de sévices sexuels sur des enfants. À la lumière de leurs témoignages, il a conclu que *«l'enquête entreprise le 15 octobre 1986 est entachée d'irrégularités, non seulement à cause des personnes qui y prirent part, mais également en rai-*

son de la manière dont elle fut menée et des mesures auxquelles on eut recours pour inciter les enfants à adopter une version des faits qui était celle que l'on voulait entendre.»

DES ENQUÊTEURS PEU PROFESSIONNELS

Il est extrêmement important, ont déclaré les experts, que la personne qui mène enquête auprès d'un enfant présumément abusé soit neutre, étrangère par rapport à lui et, dans le cas d'un centre d'accueil,

qu'elle ne soit pas en relation d'autorité avec lui; qu'elle ait la formation et la compétence nécessaires; qu'elle n'ait pas d'idée préconçue concernant l'existence de sévices; et, enfin, qu'elle n'accompagne pas l'enfant lorsqu'il rencontre les policiers.

Or, les enquêteurs maison du module X étaient tout, sauf neutres et objectifs. On sait le conflit qui les opposait à certains éducateurs contre lesquels pesèrent des accusations (voir *Nouvelles CSN* 298). En

Même si Pierre Beaupré ne travaillait plus au module X depuis trois ans, les pseudo-enquêteurs, qui ne l'aimaient pas, décidèrent d'ajouter son nom à la liste des accusé-es.

outre, ils avaient, avec les enfants interrogés, une relation d'autorité qui leur permettait de les influencer fortement; plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, eurent des réactions émotives au cours des interrogatoires, allant même jusqu'à pleurer devant les enfants qu'ils interrogeaient.

Des enfants qu'on n'a pas voulu croire!

De plus, ces limiers maison ne possédaient aucune formation particulière les préparant à interroger des présumées victimes de sévices sexuels. Ils ne répondaient pas, non plus, à l'exigence de n'entretenir aucune idée préconçue: *«avant même que l'enquête ne débute, écrit Jean-Denis Gagnon, certaines éducatrices étaient convaincues que des activités sexuelles anormales avaient cours à l'unité...»*

Comble d'ironie, depuis la parution du rapport Gagnon, les institutions impliquées reprochent au commissaire de n'avoir pas cru les enfants. Or, ce sont justement nos enquêteurs improvisés qui refusèrent de croire les enfants: *«(L'éducatrice) dit: mais qu'est-ce qu'ils t'ont fait, ils t'ont-tu lavé le cerveau?»* a raconté un enfant qui persistait à nier l'existence de sévices sexuels. Et encore: l'éducatrice intervient et dit que *«non, elle ne la croit pas. Qu'elle sait que elle, elle a été abusée aussi, parce qu'elle a rencontré d'autres jeunes, qui lui ont dit qu'elle avait été abusée»*, a rapporté une travailleuse sociale.

La dernière exigence énoncée par les experts - que l'enquêteur n'accompagne pas l'enfant lors de sa déclaration

aux policiers - vise à permettre à l'enfant de parler librement aux policiers et de modifier sa version des faits, dans le cas où il aurait été influencé ou forcé à mentir. Or, non seulement plusieurs enfants furent-ils accompagnés par les éducateurs enquêteurs, malgré la réticence exprimée par les policiers à un certain moment, mais des éducateurs allèrent jusqu'à intervenir *«afin de corriger des déclarations d'enfants, écrit Me Gagnon, lorsqu'elles comportaient des informations qui leur semblaient inacceptables ou difficilement compatibles avec certains faits.»*

DES PROCÉDÉS DOUTEUX

Aucun des critères garantissant, aux yeux des experts, le professionnalisme de l'enquêteur en matière de sévices sexuels ne fut donc respecté par le personnel du module X.

Mais il y a plus. Traitant de la procédure à suivre pour recueillir des déclarations valables, les ex-

pertes déclarèrent que les questions à l'enfant ne doivent pas être suggestives, faire référence à d'autres témoignages, ni s'accompagner de menaces, punitions ou promesses; qu'on ne doit procéder qu'à un seul interrogatoire, deux au maximum, et de courte durée.

Pourtant, *«les personnes qui les ont interrogés ont indéniablement posé aux enfants des questions suggestives»*, écrit le commissaire Jean-Denis Gagnon. D'après le témoignage d'une éducatrice, l'interrogatoire commençait généralement par un préambule ressemblant

«Il me demandait de quoi. Ça fait que là, je me suis dit que les autres ont dit ça, moi aussi je vais suivre. (...) Bien j'ai suivi les autres, puis je pensais que c'était correct. J'ai réalisé que c'était pas correct après.»

«Elle a dit qu'il s'est passé des affaires sexuellement au module avec les éducatrices. Elle m'a demandé si moi j'en avais. En premier, je disais: "Non." Elle m'a dit: "Réfléchis bien." Je lui ai demandé c'était qui qui s'est passé des affaires; elle m'a dit des noms. C'est là que j'ai décidé d'inventer des affaires.»

à ceci: *«On sait qu'il y a des adultes qui ont touché aux enfants...»* Et encore: *«Ça se peut-tu que ça soit arrivé qu'il y avait, tu sais, beaucoup de monde en bas qui fumait, puis, tout ça, tu sais, avec de la bière?»* Dans certains cas, nos fins limiers

montraient à l'enfant des découpures de journaux portant sur les allégations de sévices

sexuels au module X...

Des «aveux» arrachés

Le non respect de la seconde exigence, l'absence de toute menace, punition, promesse, met en péril, selon les experts, la crédibilité même des déclarations des enfants. Dans nos précédents numéros, nous avons décrit le régime sévère, voire cruel, imposé aux enfants par les éducateurs du clan répressif en quête d'aveux. La première accusation contre un adulte fut portée par Normand (prénom fictif), qu'Édith avait isolé jusqu'à ce qu'il donne un nom. Un autre enfant révéla à la commission avoir été interrogé à plusieurs reprises avant d'incriminer des adultes: *«J'ai dit à un moment donné "oui" parce que j'en avais assez d'être en pénitence; puis j'allais même pas à l'école, hein.»* En outre, plusieurs enfants révélèrent que les éducateurs avaient tellement insisté qu'ils avaient fini par raconter quelque chose.

Enfin, loin de ne soumettre les enfants qu'à un interrogatoire unique et de courte durée, les enquêteurs maison tourmentèrent certains d'entre eux à plusieurs reprises et pendant trois, cinq, six et même huit heures d'affilée! Sur ce point, les experts déclarèrent que *«lorsqu'au terme de tels interrogatoires, les enfants nient avoir été victimes d'abus sexuels, il est inopportun de les interroger à nouveau»* et l'un des experts ajouta qu'un interrogatoire mal mené est une expérience traumatisante pour un enfant.

UN REJET ACCUSATEUR

En novembre 1986, des travailleurs sociaux interrogèrent, à la demande de Mme Thérèse

Johnson, directrice de la bon sens.

COMMENT PRÉVENIR LA BÊTISE?

La Fédération des affaires sociales de la

CSN a participé activement, et à plus d'un titre, à la Commission Gagnon. Outre la défense de ses membres injustement accusés, la FAS-CSN a présenté à la commission, qui les a reprises, des recommandations concernant l'organisation du travail, la formation du

personnel et la démarche d'enquête afin de s'assurer que personne n'ait plus jamais à vivre pareille situation.

Parallèlement, la FAS a engagé une réflexion sur les obligations du syndicat lorsque l'un ou plusieurs de ses membres sont accusés de sévices sexuels. Le travail n'est pas terminé mais d'ores et déjà, on peut prévoir que la conclusion s'inspirera de la décision prise par le syndicat CSN du centre d'accueil Y : si une enquête sérieuse démontre que les accusations sont sans fondement, le syndicat défendra les accusés-es; dans le cas contraire, aucune obligation ne pourra être faite au syndicat de les défendre □

«Elle déclara à ce sujet que c'est par peur qu'elle avait tout d'abord mentionné que des abus sexuels avaient été commis à la résidence dont il s'agit ici et parce qu'elle voulait: "dire comme eux autres", soit celles qui l'interrogeaient. Expliquant par la suite son refus de rencontrer les policiers, la même enfant déclara: "Parce que je savais que c'était des menteries, puis je voulais pas rien dire de ça".»

Protection de la jeunesse, cent à cent vingt enfants séjournant ou ayant séjourné au module X. Même plusieurs de ces travailleurs, de leur propre aveu, étaient convaincus de l'existence de sévices sexuels à la résidence, aucun des enfants qu'ils interrogèrent ne fit état de tels sévices, à l'exception de ceux qui avaient au préalable été interrogés par le personnel du module X ou qui étaient interrogés en présence des enquêteurs du module X. De même, lorsque les policiers purent rencontrer des enfants en l'absence des éducateurs du module, ils n'enregistrèrent aucune accusation.

Toute la preuve patronale reposait donc sur les accusations soutirées aux enfants, au moyen de pressions indues, par le personnel du module X. Peut-on s'étonner de ce que le commissaire Jean-Denis Gagnon n'ait accordé aucune crédibilité à ces accusations, tout comme l'avait fait la Couronne deux ans auparavant? Sa décision constitue un blâme sévère, non pas aux enfants accusateurs, victimes eux aussi de la Bêtise, mais aux pseudo-enquêteurs du module X et à leurs procédés, qui font injure non seulement à l'éthique, mais au simple

Certains responsables ripostent, d'autres se taisent...

Au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM), on fulmine encore. Lorsque la preuve patronale s'est écroulée comme château de cartes, lors de l'enquête préliminaire, l'institution avait réclamé une enquête publique, espérant sans doute se redonner une crédibilité et échapper aux nombreuses poursuites pesant contre elle. Mais voilà: la commission Gagnon en arrive aux mêmes conclusions que la Couronne après avoir, au surplus, porté à l'attention publique l'incompétence et le manque de professionnalisme de celles et ceux qui ont procédé à l'enquête interne.

Alors, incapable de reconnaître qu'il y a eu faute professionnelle grave, le CSSMM utilise toutes les tribunes pour dénoncer le rapport Gagnon, poussant la démagogie jusqu'à lui reprocher de ne pas croire les enfants.

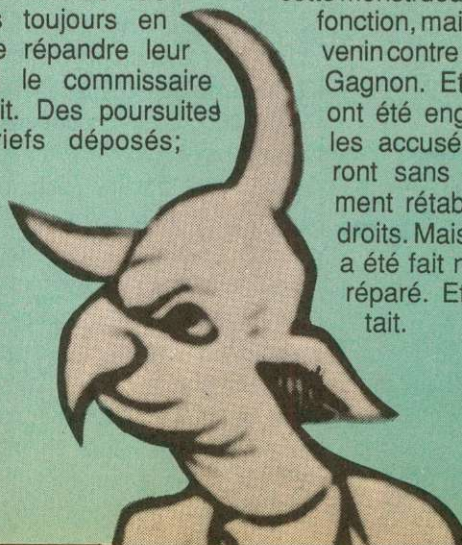
Pour sa part, l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ) endosse le rôle tenu par le centre d'accueil dans cette affaire et son président, M. Michel Clair, se porte à sa défense en ces termes: «*Cet établissement offre des services et des programmes de qualité.*» Tel établissement, pourtant, si l'on adhère à la thèse patronale comme le souhaite l'ACAQ, aurait été le siège d'orgies nocturnes pendant cinq ans...

Pendant ce temps, la direction du centre d'accueil mène une campagne tous azimuts contre les accusés. Au cours de fréquentes réunions du personnel, elle répète qu'il faut croire les enfants et que ceux qui ont des doutes n'ont qu'à partir. Ce climat d'autoritarisme et d'intolérance a déjà entraîné de nombreuses démissions, même parmi les cadres.

Par ailleurs, le centre d'accueil Y, issu de la fusion de deux centres d'accueil préexistants, héberge deux syndicats: l'un, comptant 80 membres, affilié à la CSN et l'autre, de 90 membres, affilié à la FTQ (Local 298). Une coexistence que l'employeur trouve invivable. À la faveur de l'enquête maison, la direction a congédié 10 syndiqués CSN, dont des officiers du syndicat. Des postes comblés par certains syndiqué-es FTQ... à l'invitation de l'employeur.

Quant au syndicat FTQ, il a déclaré rejeter sans nuance les conclusions du rapport du commissaire Gagnon.

Au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), on a opté pour le silence. Non seulement les responsables de cette monstrueuse Bêtise sont-ils toujours en fonction, mais ils continuent de répandre leur venin contre les ex-accusés Gagnon. Et le MSSS se tait. Des poursuites ont été engagées et des griefs déposés; les accusés-es d'hier seront sans doute pleinement rétablis dans leurs droits. Mais le mal qui leur a été fait ne sera jamais réparé. Et le MSSS se tait.



Des années de vie volées

Par Thérèse Jean

*«Parce que
j'ai fait
la grève,
on me coupe
quatre années
d'ancienneté.
Je me
retrouve
maintenant
à zéro.
J'ai
l'impression
qu'on vient de
me voler
quatre années
de ma vie.»*

Ce sentiment d'amertume, il n'y a pas que Josée Bilodeau, préposée aux bénéficiaires à temps plein depuis trois ans et demi, qui le vit. Ils sont des milliers et des milliers dans le réseau de la santé et des services sociaux à vivre quotidiennement les effets de la Loi 160 parce qu'ils ont fait la grève pour améliorer leur emploi et les services. Une loi aux sanctions démesurées, affirment ces travailleuses et ces travailleurs. L'intransigeance du gouvernement et des associations patronales des établissements de santé et de services sociaux dans l'application de trois sanctions de la Loi 160 - non-retenue de la cotisation syndicale, coupure de salaire et perte des années d'ancienneté par partie ou jour de grève - est en train de créer plus de torts que les cinq jours de grève faits au mois de septembre. Cinq travailleuses et travailleurs du centre hospitalier Saint-Charles Borromée nous en parlent.

«Cette loi est profondément injuste. En 1982, on nous a fait le coup des décrets et des coupures de salaire. C'était effrayant, mais nous savions que tout le monde y passait de façon égale. Aujourd'hui, c'est pire. C'est la pagaille. Cette loi installe un système de division entre les employé-es et des rancœurs qui n'ont pas leur raison d'être. Les conséquences sont lourdes. En bout de ligne, ce sont les bénéficiaires qui vont s'en ressentir.»

Tel est l'avis de Gaétan Paquette, préposé aux bénéficiaires à temps plein depuis 23 ans. Gaétan fait partie des 200 personnes qui, dans son hôpital, n'ont pas été touchées par les coupures de salaire et la perte des années d'ancienneté à cause de la grève. Du 12 au 16 septembre pendant la grève, il était, comme plusieurs autres, en vacances.

Ce n'est toutefois pas le cas de 250 employé-es de cet hôpital, qui ont vu leur salaire coupé de 40\$, 80\$ ou 183\$ par période de deux semaines selon leur statut d'emploi et leur fonction, ainsi que leur ancienneté coupée d'une à quatre années selon qu'ils étaient assignés au travail ou non ou affectés aux services essentiels pendant les journées de grève. C'est cela l'injustice, diront-ils, personne n'a le même traitement. «Pis encore, ajoutent-ils, la Loi 160 nous reconnaît coupables à trois titres différents pour une chose que nous avons faite et bien faite: la grève. À Saint-Charles Borromée, vingt-quatre heures sur vingt-quatre nous avons donné les services essentiels. Nous avons fait les tournées de départements aux quatre heures, et nous avons rajouté du personnel à la demande de l'employeur et des bénéficiaires et selon les besoins que nous constatons. Avec la trêve, nous étions en droit de nous attendre à ce que le gouvernement cesse la

répression. Au contraire, il a profité de cette période pour abattre sur nous sa loi. Trois fois, coup sur coup. Pourquoi? De quoi sommes-nous coupables?»

Moins de coeur au travail

La perte des années d'ancienneté est probablement la sanction la plus sauvage et celle qui fait le plus mal. Du jour au lendemain, les plus anciens et anciennes voient des plus jeunes les dépasser et bénéficier des avantages qui leur reviendraient si l'employeur respectait la liste d'ancienneté d'avant la grève: choix de vacances, octroi de poste, promotion, déplacement, etc. En bout de ligne, c'est la démotivation au travail et l'impression que, finalement, toutes les années passées à se donner pour faire un bon travail ne comptent plus, n'existent plus.

Jocelyn Pelletier est présentement à temps partiel parce qu'il a un remplacement de longue durée. Mais auparavant, il était sur appel. Il possède un an et quelques mois d'ancienneté. On lui en a coupé trois. Pour Jocelyn, c'est comme si on venait de réduire à néant tous ses mois de labeur: «Tu trimes dur pendant des mois, puis un jour tu t'aperçois que tout saute. Tant que ton remplacement dure, ça va. Mais que va-t-il m'arriver si je le perds? Ce qui nous tient souvent dans notre travail, c'est de savoir que nous pouvons, au fil des ans, gagner une certaine stabilité dans notre emploi. Maintenant, plus rien ne tient.»

Serge Leduc occupe un poste à temps partiel de façon occasionnelle comme aide en alimentation. Il a cinq années d'ancienneté mais avec la grève, il en perd deux. Pour Serge, la servilité de son employeur dans l'application de cette loi le choque: «Ça me donne le goût de tout laisser là et de partir. J'ai le sen-

timent d'être face à une injustice que la population accepte, que le gouvernement oblige et que d'autres cautionnent. On ne se rend pas compte que sans cette loi, nous aurions un bien meilleur climat de travail.»

L'injustice en prime

Brigitte Boudjack, infirmière auxiliaire à temps partiel régulier, n'a pas à subir les foudres de la Loi 160. Elle était en congé de maladie pendant la grève. Toutefois, elle n'est pas dupe du climat qui est en train de s'installer. «*Je me trouve à dépasser certaines personnes. Je vois venir les conflits.*



Gaetan Paquet

Serge Leduc



Brigitte Boudjack

Jocelyn Pelletier



Josée Bilodeau

«D'autre part, je suis coincée. Si je ne respecte pas la disponibilité de travail que j'ai donnée à mon employeur, après trois refus, je me retrouve aussi avec des sanctions en vertu de la convention collective. Je n'ai pas été pénalisée parce que j'étais en congé de maladie, mais j'ai voté pour la grève. Quand je vois nos conditions de travail, ça ne me

donne pas le goût de rester. On dit que si tout va mal, c'est de la faute des syndicats. Mais quand les centres hospitaliers vont-ils améliorer les conditions de travail? Quand vont-ils tenir compte des problèmes qu'on y vit?»

Le réseau de la santé et des services sociaux allait mal avant le 12 septembre 1989. C'est pourquoi nous avons fait la grève, expliquent-ils. Nous voulions donner des soins de qualité. Mais, comme le soutient Josée Bilodeau: «*Maintenant, je perds beaucoup de motivation et je pense parfois à aller travailler ailleurs. Je me rends compte que ce qui nous arrive est une non-reconnaissance de notre travail. À Saint-Charles, les conditions de travail sont dures. Tu cours tout le temps et puis tu t'arraches le dos à lever et à tourner des bénéficiaires qui ne sont pas autonomes pour la très grande majorité. Le gouvernement ne voit pas nos charges de travail ni les tensions que nous vivons. Nos directions, qui nous voient travailler tous les jours, auraient pu comprendre. Mais non, elles appliquent aveuglément la loi et refusent de reconnaître la valeur de notre travail. Ça fait mal».*

Une avalanche de griefs

Même en vacances, Gaétan Paquette est accouru au syndicat pendant la grève pour s'occuper des services essentiels: «*L'application de la Loi 160 est un jeu prémédité de la part du gouvernement. Il ne faut pas oublier qu'il l'avait adoptée en 1986. Ce qu'il fait présentement est pire que la grève qu'il dénonce. Le gouvernement ne négocie pas et ne démontre aucun intérêt à négocier. Il est juge et partie.»*

À Saint-Charles Borromée, le syndicat a commencé à déposer des griefs pour contester les sanctions pour lesquelles ses membres sont pénalisés. Plus de 700 griefs sont déposés, et ce n'est pas terminé. Pour chaque paie coupée, chaque droit perdu à cause de la perte d'année d'ancienneté, le processus recommence. La directrice générale de Saint-Charles Borromée, qui siège à l'AHQ, refuse de percevoir la cotisation syndicale par le biais des caisses d'économie. Malgré tout, plus de 80% des 450 membres ont déjà signé leur formulaire pour autoriser la «retenue plus». Bientôt, le syndicat tentera par tous les moyens de faire en sorte que l'ancienneté, celle détenue avant la grève, ait préséance sur toute autre liste d'ancienneté □

En bout de ligne, c'est la démotivation au travail et l'impression que, finalement, toutes les années passées à se donner pour faire un bon travail ne comptent plus, n'existent plus.

Le Brésil

une autre dimension

Il y a quelques mois, la CSN prenait une initiative qui allait, par ricochet, se révéler bénéfique pour *Nouvelles CSN*, celle de dépêcher un représentant en Amérique latine. Cette personne (dont nous devons taire le nom pour sa sécurité), qui a milité dans nos rangs, sillonne le Brésil et le Chili avec le mandat de formuler des projets de collaboration entre les syndicats d'Amérique latine et la CSN, ainsi que d'assister les syndicats dans leurs activités spécifiques de formation. Voici quelques impressions recueillies par notre «envoyé spécial» lors de son passage au Brésil.

Les marques du passé

Au Brésil, l'État impose aux travailleuses et aux travailleurs un contrat individuel avec l'employeur. La possibilité pour les syndicats de négocier la convention collective est limitée, réduite, réprimée.

Cet «interventionnisme» de l'État dans les relations de travail est répandu en Amérique latine. Le modèle brésilien, inspiré du fascisme italien, origine des années trente. La nouvelle Constitution, qui a soulevé des espoirs, n'a

rien modifié de fondamental.

Pour exploiter sans considération les pays du Sud, les multinationales, les gouvernements et les banquiers des pays développés ont organisé, encouragé ou fermé les yeux sur les dictatures militaires des pays d'Amérique latine. Plusieurs ont vendu des armes. Dans ce contexte, le droit de négocier a été extrêmement encadré par des gouvernements pantins et partisans.



Le mouvement syndical brésilien se reconstruit, après 30 ans de dictature. Une des préoccupations de la Centrale unique des travailleurs (CUT) concerne le droit pour les syndicats à la négociation pleine et entière et la fin de l'ingérence de l'État dans la relation capital-travail.

Pour situer le problème plus globalement, la CUT organisait, en juin dernier, un colloque sur le sujet. Des conférencières

et conférenciers venus d'Allemagne, d'Espagne, des États-Unis, d'Italie et d'Uruguay ont fait connaître l'expérience de leur organisation syndicale dans la négociation des conventions collectives de travail. Des délégués-és venus de tous les coins du Brésil ont assisté avec beaucoup d'intérêt à ce colloque de 5 jours qui s'est déroulé à l'Institut Cajamar, le «Fernand-Jolicoeur» de la CUT brésilienne.



Trois dirigeants de l'exécutif national de la CUT: Osvaldo Bargas, relations internationales; José Olivio, politique syndicale; Jorge Lorenzetti, éducation.



Colloque CUT - Des délégués-és venus de tous les coins du Brésil. Juin 1989, Institut Cajamar.

Des questions aux dictateurs d'hier

Occupant pleinement l'espace démocratique chèrement conquis, la centrale syndicale brésilienne CUT questionne publiquement le pouvoir des militaires, les dictateurs d'hier.

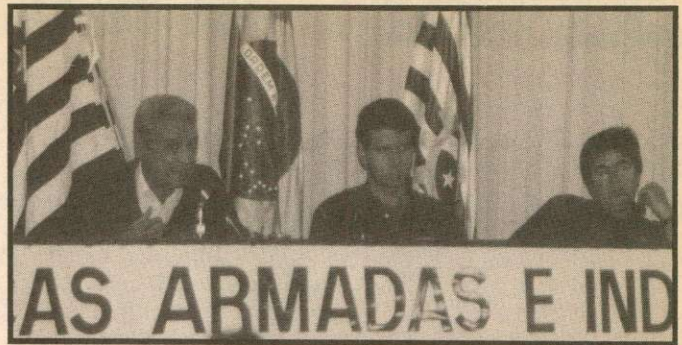
Antonio de Andrade, membre de l'exécutif CUT, coordonne pour la centrale une série de colloques qui ont débuté en avril 1989 à Brasilia.

La présence des «mères de la place de mai» (Buenos Aires), d'un général sandiniste (Nicaragua) et de militants du Front Farabundo Marti (Salvador) a donné un caractère international à ce premier colloque.

Plusieurs industries

militaires sont concentrées à Sao José, près de Sao Paulo. C'est dans cette ville que le deuxième colloque a réuni le président du syndicat des métallurgistes (Sao José, section production militaire), un député fédéral du Parti des travailleurs (PT-gauche), un chercheur universitaire et un... militaire brésilien.

La reconversion de l'industrie à des fins civiles et la question de la démocratie face à une armée «interventionniste» ont été chaudement discutées. Depuis 1986, plus de 6 000 emplois ont disparu chez les deux grandes entreprises de production militaire de Sao José.



De gauche à droite: Colonel Cavagnari, militaire; Antonio De Andrade, CUT; José Luiz Gonzalves, président du Syndicat des métallurgistes de Sao José; Renato Dagnino, professeur, Université de Campinas (UNICAMP).



Colloque du 29 juillet 1989, à Sao José.



Béatriz Pardi

Le Brésil militant

Chaque mardi, une manifestation réunit entre 30 000 et 50 000 personnes. En tout, quatre-vingts jours de grève. C'est le Brésil, une autre dimension!

L'APEOESP, une fédération affiliée à la CUT, représente 200 000 enseignantes (90% de femmes) de l'État de Sao Paulo.

Selon Béatriz Pardi, vice-présidente et responsable de l'information, le succès de la grève s'explique par l'implication des membres, combinée à la campagne médiatique qu'ils ont menée sur la défense de l'école publique.

Les augmentations de salaire obtenues sont considérées les meilleures du semestre pour le secteur professionnel: de 84 à 184% selon la classification!!! De plus, aucune perte salariale pour les 80 jours de grève. Le salaire mensuel de base (20h/sem) est maintenant d'environ 600\$ canadiens.

Pour Béatriz, le gain majeur est le lien que les enseignantes ont créé avec les parents, les élèves et la population autour de la protection de l'école publique. Un lien qu'elles projettent de développer.



Une question de trop

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), M. Michel Pallascio, a dû retraiter en retirant d'un questionnaire-sondage une question nettement tendancieuse sur les écoles de Montréal.

La direction de la CECM n'a pu résister à une levée de boucliers qui s'est manifestée dans tous les milieux contre le contenu d'une question qui se lisait comme suit: *Voulez-vous des écoles séparées pour les Québécois d'origine et les autres ethnies, des écoles recevant moitié-moitié des élèves des autres ethnies et des Québécois d'origine, ou des écoles qui reçoivent la population scolaire comme elle se présente sur le territoire?*

De l'ancien ministre de l'éducation Paul Gérin-Lajoie à la Ligue des droits et libertés, en passant par SOS Racisme et le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), on ne compte plus les intervenants qui ont souligné le danger d'une telle question.

Dans une lettre adressée au président Pallascio, Gérald Larose, qui demandait le retrait immédiat de cette question, s'inquiétait de ses effets. *«Celles et ceux qui sont "d'autres ethnies" s'attendent à ce que les structures scolaires soient un support et non une barrière pour faciliter leur intégration à la majorité francophone»,* écrivait-il.

Citant en exemple son cas personnel - son épouse est d'origine haïtienne - Gérald Larose ajoutait: *«Je m'inquiète que mes enfants, et leurs cousines et cousins, ayant hérité du mélange des races une couleur plutôt café au lait, pourraient un jour se retrouver dans des écoles séparées, dans des ghettos dont les frontières seraient fondées sur la couleur de leur peau.»*

Selon le président de la CSN, ce sont là des méthodes *«innommables, qui ont fait leurs marques en d'autres lieux»* où Noirs et Blancs vivent dans un système fondé sur l'apartheid.

CSST: Monique Jérôme-Forget claque la porte

La CSN souhaite un p.d.g. expérimenté

Le successeur de la présidente-directrice générale démissionnaire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) devra avoir une vaste expérience des milieux et des relations de travail. C'est là le souhait qu'a formulé la vice-présidente de la CSN, Céline Lamontagne, le 9 novembre dernier, au lendemain de l'annonce du départ de Mme Monique Jérôme-Forget.

Selon la responsable des dossiers de santé-sécurité pour la centrale, la personne qui occupera la présidence de la CSST *«ne doit pas uniquement se considérer comme un gestionnaire, mais doit constamment avoir à l'esprit que*

les lois de la CSST sont là avant tout pour protéger les travailleuses et les travailleurs. Elle ne doit pas perdre de vue que l'élimination des dangers à la source sur les lieux de travail demeure l'objectif principal de la Commission», a-t-elle déclaré.

Dans les milieux syndicaux, on blâme également Mme Jérôme-Forget pour avoir renfloué la CSST au détriment des travailleuses et des travailleurs, en freinant les investissements dans la prévention. On estime à 20 000 le nombre de dossiers embourbés dans les méandres juridiques de la CSST.



Monique Jérôme-Forget

Règlement à Canadian Tire

C'est à la veille de déclencher une grève que les soixante travailleuses et travailleurs du magasin Canadian Tire de Sorel en sont arrivés à une entente de principe, le 23 novembre, sur le contenu d'une première convention collective. L'entente a été acceptée à l'unanimité.

En fait, des moyens de pression avaient été exercés depuis un mois lorsqu'ils ont décidé, suite à une rencontre de conciliation infructueuse, de mettre à exécution le mandat de grève voté à 90% le 14 novembre.

Le litige, comme c'est fréquent dans le cas d'une première convention, portait surtout sur deux volets. D'abord, les dispositions normatives touchant les mouvements de personnel, la distribution des heures de travail et les mises à pied. L'employeur tenait à ce que la liste d'ancienneté, qui sert normalement à déterminer qui a droit à quoi, dans de telles circonstances, soit scindée en deux: une pour les employés à temps plein, une autre pour les temps partiels. Le syndicat a eu gain de cause à ce chapitre. En effet, les temps

partiels jouiront des mêmes droits que les autres employés.

Ensuite, toutes les clauses à incidence salariale. *«Nous avons basé ces demandes sur les salaires payés dans d'autres magasins au détail, par exemple Woolco, lesquels se situent autour de neuf et dix dollars l'heure. Or, beaucoup de gens chez Canadian Tire ne gagnent à l'heure actuelle que 5,25\$ ou 6,00\$ l'heure, d'expliquer le conseiller syndical Jean-Paul Lévesque. Bien sûr qu'aux yeux de l'employeur, le saut apparaissait gros, mais le maigre 5% qu'il offrait n'était guère de nature à nous rapprocher.»*

Qu'on juge du résultat! La masse salariale, pour la première année, augmente de 13,7%, les hausses variant de 80 cents à 2\$ l'heure, selon les classifications. La deuxième année du contrat assure des hausses de 6%.

Le syndicat (FC-CSN) a été accrédité en février dernier. Les négociations avaient débuté en mai. C'est l'employeur qui, à la mi-novembre, avait demandé l'intervention d'un conciliateur. L'approche des Fêtes a-t-elle rendu le propriétaire plus compréhensif?

Pour la parité!

Devant l'impasse des négociations, commencées en juin dernier, les 110 chargés de cours de l'École dentaire de l'Université Laval ont décidé d'entrer en grève le 7 novembre dernier.

Auparavant, en assemblée générale, ils avaient rejeté les dernières offres patronales à 96%, les jugeant très décevantes en regard de leur premier objectif, soit la parité salariale avec les autres chargés de cours de l'université.

Ces dentistes, qui ont la responsabilité de l'enseignement pratique à l'École de médecine dentaire, n'ont obtenu que deux augmentations salariales au cours des sept dernières années, chacune très inférieure à l'augmentation du coût de la vie.

Ils gagnent présentement entre 1 500 \$ et 2 175 \$ pour une prestation d'enseignement de quinze périodes, alors que leurs collègues, qui font le même boulot dans d'autres disciplines, gagnent 3 305 \$. Ils n'acceptent pas cette distinction de traitement injustifiée.

Ils sont accrédités au Syndicat des chargés de cours de l'Université Laval, lequel est affilié à la FNNEQ-CSN, depuis mars 1989.

Bienvenue!

Grèves de Contrecoeur

Les quarante travailleurs et travailleuses du «Domaine des Pins», de Contrecoeur, une colonie de vacances ouverte à l'année longue, ont récemment adhéré à la CSN. C'est la première fois qu'un groupe d'employés d'une colonie de vacances se syndique. Les salarié-es du «Domaine des Pins», mieux connu sous le nom de «Colonie Les Grèves de Contrecoeur», ont décidé de se doter d'un syndicat CSN pour améliorer leurs conditions de travail et de salaires. La colonie de vacances, située près de Sorel, est financée par Centraide.

Mulco

Les treize employé-es de bureau de la compagnie Mulco, à St-Hubert, sur la Rive-Sud de Montréal, ont décidé de quitter les rangs des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) pour rejoindre ceux du syndicat de Sico (FM-CSN). La compagnie Mulco, qui fabrique des produits de construction, a été achetée il y a quelques années par Sico. Les employés ont décidé de rallier le syndicat CSN, en place depuis plusieurs années, pour augmenter leur rapport de forces. Ils étaient également insatisfaits des services des TUAC-FTQ.

Conflit à la SSQ

Les 30 syndiqué-es des Services immobiliers de la SSQ de Québec (FC-CSN) se sont prononcés, le 14 novembre dernier, en faveur de moyens de pression, y compris le déclenchement d'une grève générale illimitée, au moment jugé utile.

Les employé-es de la SSQ ont pris cette décision à la suite d'une volte-face de l'employeur quant à l'entente de principe.

Les deux parties s'étaient préalablement entendues sur un contrat de travail prévoyant des augmentations salariales totales de 17,5%, mais les négociateurs de la SSQ sont revenus sur leur parole et cherchent à obtenir une baisse des salaires.

Des cours en milieu de travail

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a demandé des subventions au gouvernement fédéral afin d'évaluer les besoins de ses membres analphabètes et également pour mettre sur pied des cours d'alphabétisation en milieu de travail.

C'est ce que la vice-présidente responsable de la formation pour la centrale, Mme Céline Lamontagne, a fait savoir, le 20 novembre dernier, lors d'une conférence de presse «du Comité de promotion de l'alphabétisation».

«La CSN, de dire Mme Lamontagne, souhaite des cours sur les lieux de travail afin de les rendre accessibles à des personnes qui, pour toutes sortes de raisons, n'iront pas nécessairement à ceux offerts par des institutions».

Nous donner les moyens

La vice-présidente a insisté sur le fait que, comme société, nous devons nous donner les moyens pour combattre l'analphabétisme. «Les analphabètes ont une participation réduite dans notre société parce que les communications sont encore souvent écrites», d'expliquer Mme Lamontagne. La vice-présidente a aussi affirmé que les analphabètes sont parmi les personnes les plus vulnérables aux accidents et aux maladies du travail, tout simplement parce que lire les étiquettes et les instructions leur est extrêmement difficile, voire impossible.

Céline Lamontagne a aussi ajouté que la lutte à l'analphabétisme est essentielle pour avoir accès à la formation professionnelle.

Coopératives

Des programmes de formation

Le Groupe de consultation pour le maintien et le développement de l'emploi, mis sur pied par la CSN, et l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke ont signé un protocole d'entente visant une coopération en matière de formation s'adressant aux coopératives de travail.

Le projet consiste à déve-

lopper et à offrir, à partir de janvier 1990, des activités de formation créditées par l'Université de Sherbrooke, activités qui s'inscriront dans le cadre des programmes de soutien aux coopératives de travail.

À l'oeuvre depuis bientôt trois ans, le Groupe de consultation pour le maintien et le développement de l'emploi, qui reçoit un ap-

pui significatif de la Confédération des syndicats nationaux, et qui offre des services de consultation en finance, comptabilité, marketing, gestion et formation, a participé à la création d'une dizaine de coopératives de travail regroupant plus de 1000 membres syndiqués à la CSN, entraînant ainsi des investissements de quelque 25 millions de dollars.



Signature du protocole d'entente entre le Groupe de consultation et l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke.

Secteur public

Rejet des offres gouvernementales!

Les quelque 1200 délégués des 700 syndicats du secteur public, soit ceux de la Fédération des affaires sociales, de la Fédération des employé-es des services publics, de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et de la Fédération des professionnel-les salarié-es et cadres du Québec, réunis en instance il y a deux semaines, ont adopté à l'unanimité la recommandation du Comité de coordination des négociations du secteur public (CCNSP) de rejeter les offres gouvernementales à la table commune.

Les textes gouvernementaux finalement déposés à la table commune le 10 novembre dernier, soit la veille des instances fédérales, ne viennent que confirmer les positions gouvernementales déjà connues sur les grands enjeux de cette négociation.

«Si plusieurs questions sont pratiquement réglées à la table commune, par exemple les régimes de retraite, et à plusieurs tables sectorielles, les offres gouvernementales sur les matières restées en suspens n'en demeurent pas moins insuffisantes et inacceptables à plusieurs égards. C'est ce qui ressort des débats qui ont eu lieu en instances, ont commenté les présidentes et présidents des quatre fédérations du secteur public et la vice-présidente de la CSN, Monique

Simard. Voilà pourquoi la recommandation de rejeter les offres du gouvernement a été adoptée à l'unanimité par les délégués des quatre fédérations.»

À régler

Les points encore en suspens à la table commune CSN touchent: les salaires pour 1989 et 1991; la rémunération des chargé-es de cours; des réajustements pour les professionnel-les actuellement au sommet de l'échelle salariale; plusieurs aspects du dossier de l'équité salariale pour les femmes; les primes; les frais d'arbitrage; les assurances collectives, ainsi que trois autres points relatifs aux dossiers des droits parentaux et des disparités régionales.

Les consultations des assemblées générales doivent être terminées avant le 2 décembre pour la FEESP et la FNEEQ, et le 9 décembre pour les syndicats de la FAS et la FPPSCQ. Pour ces deux dernières fédérations, les consultations portent aussi sur une recommandation de rejet des offres sectorielles sur les matières non-réglées. Pour sa part, la FNEEQ propose à ses membres d'adopter le contenu de l'entente de principe recommandé par le comité de négociation le 19 octobre dernier.

Sherbrooke: gains intéressants

Les 70 travailleuses et travailleurs membres de trois syndicats de la Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke (CMTS) ont conclu une entente qui leur assure deux gains majeurs: l'équité salariale pour le secteur bureau et un rattrapage pour le secteur entretien.

En plus des hausses de salaires, les employées de bureau ont obtenu une clause d'indexation au coût de la vie qui les

protégera des effets de la TPS. Du côté de l'équité salariale, une somme de 45 000\$ a été acquise, signifiant des augmentations de 21,5% à 39,2% pour la durée du contrat.

Pour les travailleurs de l'entretien, 180 000\$ sera affecté au rattrapage salarial; les chauffeurs du transport spécialisé ont obtenu la parité avec ceux du transport urbain. Au plan normatif, les conditions ont été uniformisées dans les trois syndicats.

CLINIQUE DE SANG RETAQ-CSN

Pour la quatrième année consécutive, le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec et la CSN tiennent une clinique de sang à la veille de la période des Fêtes, une de celles où les réserves de la Croix-Rouge ont le plus besoin d'être renflouées. Toute la population, et particulièrement les membres de la CSN, sont invités à venir y poser ce geste de solidarité vital que constitue le don de son sang.

DONNER
DES CADEAUX DE NOËL,
MOI, J'AI ÇA
DANS LE SANG!



LUNDI LE 18 DÉCEMBRE

Sous-sol de l'édifice de la CSN
1601 de Lorimier
(métro Papineau)
De 10 heures à 20 heures



À GAGNER

(Tirage à la fin de la journée)

Un ordinateur IBM PS/2 (modèle 25), avec écran couleur et 640 K de mémoire vive; une imprimante IBM Proprinter II; une souris IBM et le DOS approprié.

Une valeur de 3 800 \$

IBM est une marque déposée et PS/2 est une marque de commerce de International Business Machine Corporation.

Gracieuseté de
**Compucentre
Greenfield Park**
«LE CENTRE DE SOLUTION
D'AFFAIRES»
827 boul. Taschereau,
Greenfield Park
Tél: 514-672-0020

Avortement

Un jugement qualifié d'historique

La Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, à laquelle participe la CSN, s'est réjouie du jugement non équivoque rendu par la Cour suprême le 16 novembre dans la cause Jean-Guy Tremblay contre Chantal Daigle.

Par ce jugement qualifié d'historique, le plus haut tribunal du pays a légitimé la décision de la jeune Québécoise, qui n'a pas hésité à résister à des tentatives voulant lui imposer un choix autre que le sien.

Pas de veto!

Le jugement est venu confirmer clairement, selon la Coalition, que rien dans la législation ni dans la juris-

prudence québécoise n'appuie l'argument selon lequel l'intérêt du père putatif à l'égard du fœtus lui donnerait le droit d'imposer un veto à la décision d'une femme à l'égard du fœtus qu'elle porte. C'est sur ces principes que se fonde la revendication historique des femmes de l'exercice du libre choix en matière d'avortement.

La Coalition a réaffirmé qu'aucun droit de veto ne devrait s'exercer sur les femmes, que ce soit par des tierces parties ou par la médecine, comme le prévoit le projet de loi déposé récemment par le gouvernement fédéral et contesté de toutes parts.

Avenir des chantiers maritimes

Réunion le 1er décembre

Le président de la CSN et le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, tiendront une réunion le 1er décembre sur l'avenir des chantiers maritimes québécois et les 3 000 emplois qui s'y rattachent.

Les officiers des syndicats concernés et Gérald Larose tenteront d'obtenir des réponses précises à plusieurs questions concernant, en particulier, «le plan de redressement» des chantiers de Marine Industrie Limitée à Lauzon, Montréal et Sorel-Tracy.

En conférence de presse le 21 novembre, les représentants des syndicats, de la Fédération de la métallurgie et de la CSN ont passé au peigne fin les problèmes actuels: carnets de commandes vides, changements inexplicables d'administrateurs, investissements clairsemés, octroi des contrats de construction navale, ventes et fermetures de chantiers québécois, etc.

Après avoir rappelé l'acquisition, en octobre 86, de Versatile Davie, à Lauzon, de Versatile Vickers, dans l'Est de Montréal, et de Versatile Engineering, à Ottawa, Gérald Larose soulignait que le Groupe MIL a surtout procédé à des liquidations: Foresteel (67 emplois), Sométal, à Rimouski (124 emplois) et Vickers-Montréal (800 emplois). Cela s'ajoute à la fermeture de la division navale de Vickers, en janvier 88 (600 emplois).

Le volet-clef du plan de redressement rendu public en janvier 1988 concernait la mise en place d'un programme de développement apte

à assurer une meilleure rentabilité des chantiers navals de MIL en développant une expertise dans de nouveaux secteurs. À Sorel-Tracy, on disait vouloir développer

ne, 22 millions \$ d'investissements, dont 14 millions \$ pour le «offshore». Selon les informations obtenues par la CSN, ce dernier investissement ne serait pas effec-



deux centres d'excellence de construction modulaire: un pour le naval et un pour le «offshore». Quant à la division hydro-électrique, on évoquait des mesures qui se font toujours attendre. Du côté de Lauzon, le plan de redressement ne prévoit rien de particulier à long terme.

Tout en reconnaissant que des investissements ont été effectués au chantier de Lauzon (40 millions \$ depuis janvier 87), Gérald Larose a expliqué que la situation est bien différente au chantier de Sorel-Tracy, où un maigre 6,1 \$ millions a été investi. Le plan prévoyait, à l'origi-

tué dans un proche avenir.

Des carnets de commandes vides!

Si aucun nouveau contrat d'importance n'est décroché au cours des prochains mois, l'emploi chutera de façon dramatique. À Sorel-Tracy, à peine 500 employé-es resteront à l'emploi début 91, alors qu'on fait actuellement appel à plus de 1,200 syndiqué-es. À Lauzon, la réduction des effectifs s'amorcerait à la fin de 91, alors que moins de 1 000 personnes resteraient à l'emploi. À la fin de 92, moins de 100 personnes y travailleraient encore.

La Loi 160 contestée

Les plaidoiries de la CSN, de la CEQ et de la FIIQ afin d'obtenir une injonction provisoire et la suspension de l'application des trois sanctions de la Loi 160 au Centre hospitalier de Chicoutimi se sont terminées le 23 novembre.

Au moment d'écrire ces lignes, le juge Jacques Duchou de la Cour supérieure du district de Chicoutimi n'avait pas encore rendu sa décision. Le 10 novembre, les trois organisations ont déposé, au nom de leur syndicat respectif, une requête afin de surseoir à la non-retenue de la cotisation syndicale, la double coupure de salaire et la perte d'années d'ancienneté tant que la Cour suprême n'aura pas tranché la constitutionnalité de la Loi 160.

Rappelons que le ministre de la Santé et des Services sociaux a sommé le centre hospitalier de Chicoutimi d'appliquer la Loi 160 et particulièrement la sanction concernant la perte d'année d'ancienneté à compter du 19 novembre. Les trois organisations syndicales ont donc demandé une injonction provisoire pour suspendre l'application des sanctions pendant l'audition de la requête. Les motifs pour cette injonction provisoire ont été entendus en même temps que ceux de la requête en sursis.

Comment dire?

L'emploi de «membership» en français constitue un emprunt injustifiable à l'anglais puisqu'il a un parfait équivalent en français: effectif. Le nom «effectif» a d'abord été militaire. Il désigne le nombre de combattants qui forment un bataillon, une compagnie. «Effectif» a aussi le sens de

troupes. Ex.: Les effectifs engagés dans un combat. Par analogie, le terme «effectif» désigne en français moderne le nombre de personnes constituant un groupe défini. On dit: l'effectif d'une classe, d'une administration, d'un parti, d'un syndicat.

Tiré du journal Le 30, par Camille Chouinard



SECTIONS VARIABLES VALEUR DES UNITÉS

Il y a un an Au 31-10-89 Rendement annuel*

SECTION DIVERSIFIÉE	10,835 \$	12,232\$	12,89%
SECTION OBLIGATIONS	10,589 \$	11,835\$	11,77%
SECTION MARCHÉ MONÉTAIRE	10,558 \$	11,634\$	10,19%
SECTION ACTIONS	11,729 \$	13,533\$	15,38%

*Calculé pour un dépôt effectué il y a un an

Pour information: 1-800-463-6984

À QUAND LA PAIX AVEC JUSTICE ?

par Clément Trudel*

En succédant à Napoleón Duarte, le président Alfredo Cristiani, le 1^{er} juin, disait vouloir privilégier «les plus pauvres des pauvres» dans son programme politique. Dans ce pays de 5 millions d'habitants, les statistiques de 1988 donnent (en zones urbaines) 29,3 % de Salvadoriens vivant dans une «extrême pauvreté» et 31,8 % dans une «pauvreté relative». Le coût du panier de provisions y a augmenté en dix ans de 513 %, les salaires, eux, n'ont guère varié. Pas étonnant, dans ces conditions, que 400 enfants meurent chaque semaine de malnutrition et que des 200 000 nouveaux-nés par an, 20 000 meurent «dans les premiers jours».

Qu'a fait cet été le gouvernement du Salvador, adepte de la libéralisation des prix ? Il a fait grimper le prix du lait de 44%, celui du maïs de 100% et celui de la tortilla (sorte de crêpe qui remplace le pain) de 50%. À ce compte, Cristiani nous aide à comprendre pourquoi au moins 61% des citoyens de son pays n'ont pas tendance à le croire.

La Commission des

droits humains du El Salvador (CDHES), non gouvernementale, dans un rapport présenté en octobre au représentant spécial de l'ONU, A. Pastor Ridruejo, accuse: «La pratique ne coïncide pas avec le discours "modéré" du gouvernement» formé par le parti ARENA (Alliance républicaine nationaliste). La défense et la sécurité publique accaparent plus de 20 % du budget d'un État qui ne consacre que 7 à 8% de son budget à la santé publique. Sur les 2 millions d'enfants scolarisables (4 à 18 ans), on calcule que 600 000 sont privés d'école en raison du conflit qui se prolonge.

Plus brutal, le nutritionniste québécois Richard Simard parle d'un régime qui «agit en fasciste, tout en invitant au dialogue». Simard, avec deux autres déléguées de l'AMALC (Association médicale pour l'Amérique latine et les Caraïbes), le Dr Suzanne de Blois, spécialiste en santé communautaire, et Karen Heatherington, du Centre hospitalier Douglas, se trouvait au Salvador du 25 octobre au 2 novembre. À peine débar-

qués à San Salvador, ils rencontrent un dirigeant communautaire qui vient de se faire dérober 30 000 \$ destinés à l'établissement d'une clinique médicale. Les trois seront témoins, le 29 octobre, d'une prise de possession (toma) d'un terrain appartenant à la ville de San Salvador «grand comme la Place d'Armes, pour 62 familles qui avaient tout perdu lorsque des inondations ont fauché leurs modestes abris». Un Brésilien qui avait servi de formateur à des professionnels de la santé dentaire a été déporté en mars; 10 de ses collaborateurs furent arrêtés sans mandat, une nuit de septembre, tous soupçonnés d'action clandestine ou subversive.

Les scènes d'horreur sont quotidiennes. Attentat contre une caserne un jour, puis représailles à la voiture piégée visant, entre autres, le siège de la Fédération nationale des travailleurs (Fenastros) - 10 morts et une trentaine de blessés. Les gens de l'AMALC furent témoins de la solidarité jamais absente entre gens d'humble extraction.

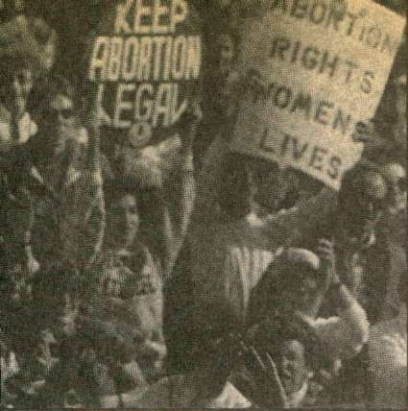
Le jeudi 16 novembre, ce fut la liquidation bru-

tale du recteur de l'Université Centraméricaine, le jésuite Ignacio Ellacuría et de cinq autres jésuites (l'université a attribué le coup à 30 militaires). Le pape appela à cesser les combats. Ce qui fait problème, c'est que les opposants sont en quête de «paix avec justice», et que les escadrons de la mort sont sourds à cette aspiration.

Peu avant la dernière offensive des guérilleros du Front Farabundo Martí (FMLN) se retrouvaient, à San Salvador, deux Américains bien spéciaux: Bernard Aronson, adjoint pour les affaires interaméricaines au Secretary of State, et le général Maxwell R. Thurman, du Southern Command. Ils seraient allés persuader les autorités salvadoriennes (civiles et militaires) que «la violence ne fait que jouer le jeu de la guérilla». En guise d'aide-mémoire, il faut relire le dernier rapport d'Amnistie Internationale (p.159): «On a constaté un regain d'activité de la part des "escadrons de la mort", sur lesquels le gouvernement affirme n'avoir aucun contrôle, alors que de l'avis général ces escadrons sont composés de membres de la police et de l'armée opérant soit en uniforme, soit en civil. Ils sont responsables d'enlèvements, de "disparitions" et d'assassinats politiques d'opposants présumés, notamment d'anciens prisonniers politiques, de syndicalistes et de militants des droits de l'homme. Les autorités n'ont quasiment pris aucune mesure pour enquêter sur ces crimes...» Selon la CDES, pour 1988 seulement, on a recensé 252 disparus, 1021 capturés et 1889 assassinés. Basta!

* Clément Trudel est journaliste au journal Le Devoir.





Elles étaient 300,000 à Washington pour crier le droit à l'avortement

États-Unis

De Washington à la Géorgie

Des dizaines de milliers de femmes (300 000 selon les organisatrices) ont marché sur Washington, le 13 novembre, pour répéter avec encore plus de conviction le droit inaliénable à l'avortement. Le révérend Jesse Jackson y a déclaré que «les femmes n'étaient pas les marionnettes des cours de justice» et que «Dieu leur avait donné le droit de choisir».

En Géorgie, une grève de 570 travailleurs et travailleuses d'une usine de transformation du poulet, la Cagle's Inc., a attiré l'attention du public sur le drame des accidents du travail dans ce secteur. On a estimé, en effet, que deux tiers des employés de ce secteur en pleine expansion (16

milliards \$ par année, le plus gros secteur de transformation agricole des États-Unis) ont subi ou subiront accidents et maladies diverses: coupures aux mains et aux poignets, tendinites, etc. Le gouvernement fait mine d'intervenir dans ce secteur peu syndiqué... mais il s'en fout: dans ce pays, les bas salaires, les cadences infernales traduisent la loi du profit. Comme le disait le conseiller syndical Harry O. Simms: c'est le Sud traditionnel, ils ont libéré les esclaves pour les employer dans des usines de transformation du poulet. Parce que neuf travailleurs sur dix de ces usines sont pauvres, noirs et peu instruits.

Pour terminer sur ce pays dont les dirigeants sont obsédés par le «besoin» du Nicaragua en boîtes de scrutin, soulignons que le Sénat, après des mois de discussions, a accepté de hausser le salaire minimum de 3,35\$ à 3,80\$ l'an prochain. Plusieurs millions des 60 millions de travailleurs payés au taux horaire bénéficieront de ce «cadeau». En passant, soixante-dix pour cent sont des femmes. Lane Kirkland, président de la puissante centrale ouvrière AFL-CIO, s'est dit «ravi» de cette décision. Oui, vous avez bien lu!



Grévistes de la Cagle's réclamant des conditions de travail décentes.

Europe

Un front pour la santé

Une grande manifestation s'est déroulée le 21 octobre dernier à Paris, de même que dans plusieurs grandes villes européennes, pour secouer le laxisme des gouvernements en matière de politiques touchant les affaires sociales et la santé. Aboutissement des grandes grèves qui, depuis 1987, secouent la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, la Norvège et la France, le mouvement de protestation regroupait des salariés et des usagers. Partout, comme on peut le constater, les mêmes problèmes sévissent: insuffisance de personnel, conditions de travail désastreuses, maigres salaires pour un travail de plus en plus ingrat, accès difficile à des soins de qualité.

Haïti

Loin, très loin de McDougall

Alors que le Canada expulse allègrement ses réfugiés, la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) organise des actions d'opposition à la dictature militaire qui déchire toujours le pays. Le 8 novembre, une grève a éclaté sur le sol haïtien pour protester contre les traitements subis par trois leaders de l'opposition aux mains de l'armée. Messieurs Paul, Marino et Mesyeux ont en effet été incarcérés et battus début novembre. Mais on sait qu'il en faut plus, beaucoup plus, pour faire sourciller la

ministre McDougall, responsable du sort des réfugiés politiques chez nous.



Norman Bethune, quelque part en Chine à la fin des années trente.

Montréal - Chine

La générosité et la passion

Il y a cinquante ans, le 12 novembre 1939, mourait Norman Bethune, ce médecin de Montréal que les événements et la passion allaient conduire au coeur de la révolution chinoise. Né à Gravenhurst, en Ontario, en 1890, puis chirurgien dans la métropole, cet homme riche et génial se forgera une conscience politique à Montréal, confronté qu'il est aux dures conditions qui sévissent dans les quartiers défavorisés. Très près du Parti communiste parce que convaincu que les vrais changements sociaux s'imposent par la force, Bethune volera au secours des Républicains espagnols attaqués par les fascistes, avant de se lier aux révolutionnaires chinois. Tout cela se passait il y a longtemps, bien avant que les tanks, un jour, n'écrasent les cyclistes de la place Tienanmen...

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Les éditeurs, ces nouveaux dieux

En théorie, tout le monde est d'accord. Même l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, dont voici un énoncé de principes:

«Un journal doit être libre de toute obligation autre que celle de servir l'intérêt public... Il doit éviter tout conflit d'intérêts et même l'apparence de conflits d'intérêts. Il doit également écarter tout intérêt extérieur susceptible d'entacher, ou de paraître entacher, l'impartialité du journal dans la publication de ses nouvelles».

On retrouve à peu près cette même formulation dans les conventions collectives des grands quotidiens. C'est, en substance, ce que prône le Conseil de presse du Québec.

On conçoit mal, par exemple, qu'un journaliste soit à la fois publicitaire et chroniqueur sportif. On ne comprendrait pas plus qu'il puisse présider une campagne de souscription pour un organisme charitable et écrire des articles là-dessus.

C'est, au départ, une

simple question de confiance et de «crédibilité».

Alors, que penser d'un éditeur qui multiplie les présidences et les conseils d'administration?

L'éditeur, c'est celui qui a pour mandat de diriger la boîte pour le ou les propriétaires. Lorsque le titre n'était qu'honorifique ou que l'éditeur ne s'occupait que de l'administration, cela ne prêtait sans doute pas à conséquence.

Mais aujourd'hui, alors que dans la plupart des quotidiens québécois, il gère aussi bien les finances que le contenu rédactionnel, la situation est tout autre.

Dans une entrevue accordée à Florian Sauvageau dans *Info Presse*, l'éditeur du *Soleil*, Robert Normand, repoussait vivement toute idée de séparer l'administration du journal et le contenu, ain-

si que le voulait jadis la coutume et ainsi que le recommandait la Commission Kent, afin de minimiser les effets de la concentration.

«C'est une distinction d'intellos éthérés qui ont perdu contact avec la réalité» affirmait-il, bien heureux de coiffer les deux chapeaux à la fois.

Et alors? Et alors, M. Normand, président de l'entreprise et responsable du contenu du *Soleil*, coprésidait en octobre dernier la campagne de Centraide Québec et, à titre de président du Conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Québec, il donnait une conférence de presse pour annoncer une levée de fonds; conférence de presse couverte par le critique musical du journal qui livrait, dans la même page, une critique d'un concert de l'orchestre.

Situation on ne peut

plus confortable pour ce pauvre critique, on s'en doute...

Tout comme ce devait être très agréable, pour d'autres journalistes, d'écrire de gentils articles sur des groupes subventionnés par Centraide durant sa campagne de souscription.

M. Normand trouve tout aussi normal, comme éditeur d'un quotidien, de siéger, par exemple, au conseil d'administration de La Laurentienne.

Il n'est pas le seul dans cette situation. À titre de tout nouveau président de l'Opéra de Montréal, M. Roger D. Landry, éditeur de *La Presse*, avait droit, le 15 octobre, à la première page du cahier de la section Arts et Spectacles, dans une longue entrevue avec le critique musical Claude Gingras.

Le nouvel éditeur de *La Voix de l'Est*, Jacques Bouchard, présidait également la campagne de Centraide dans sa région et se voyait, en cette qualité, ouvrir les pages du quotidien.

Il ne faisait, en fait, que chausser bien modestement les bottes de son prédécesseur, l'abbé Jean-Guy Dubuc, nommé depuis éditeur à *La Tribune*.

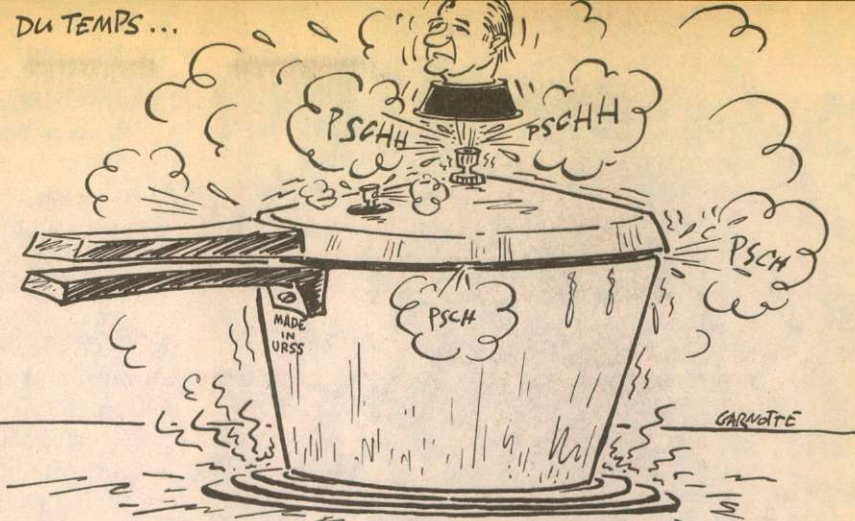
Le 6 avril, Jean-Guy Dubuc faisait la une de *La Voix de l'Est*, dont il était l'éditeur, comme responsable d'un groupe de pression qu'il avait constitué pour obtenir une salle de spectacle à Granby.

Deux jours plus tard, il appuyait le projet, son projet, en éditorial.

C'est souvent pour une noble cause, je ne le nie pas. Mais toute médaille a son revers, et la presse se doit de toujours jeter un regard critique.

LES NOUVEAUX DIEUX...



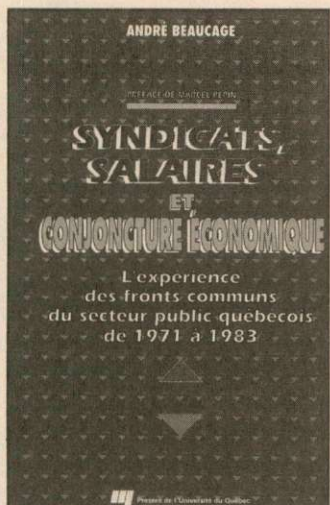


(* lorsque le régulateur de pression commence à osciller, commencez à minuter la cuisson)

FLASH

Les revendications salariales dans le secteur public

Un rôle social important



Beaucage, André, *Syndicats, salaires et conjoncture économique*, Presses de l'Université du Québec, 1989, 127 pages, 15\$.

Préface de Marcel Pepin

Cet ouvrage paru il y a quelques mois est d'un intérêt certain dans le contexte de la négociation ardue qui se déroule actuellement dans le secteur public au Québec. L'auteur, économiste et professeur de relations industrielles à l'Université du Québec à Hull, aborde sous deux angles la politique salariale des fronts communs intersyndicaux dans le secteur public québécois de 1971 à 1983. Il analyse d'abord le contenu de la politique salariale syndicale en confrontant celle-ci à l'évolution de la conjoncture économique durant cette période. Il procède ensuite à l'évaluation de cette politique salariale en comparant les

résultats et les objectifs poursuivis par les centrales syndicales.

À partir d'une étude minutieuse des revendications salariales des fronts communs intersyndicaux, l'auteur identifie les trois principaux objectifs de la politique salariale syndicale qui se retrouvent dans chacune des quatre rondes de négociation du secteur public, de 1971 à 1983. Selon son analyse, l'objectif le plus clairement défini concerne la réduction des écarts relatifs entre les niveaux minima et maxima des salaires dans le secteur public. Le second objectif de la politique salariale syndicale est de garantir à chaque salarié un enrichissement réel par rapport à la hausse du coût de la vie. Le troisième objectif identifié par l'auteur a trait à la volonté des centrales syndicales membres des fronts communs de définir de façon autonome la politique salariale syndicale, tout en cherchant à influencer la structure salariale du secteur privé.

L'auteur estime que pour l'essentiel, les trois objectifs majeurs de la politique salariale des

syndicats dans le secteur public ont été atteints. Selon son évaluation, la réduction des écarts dans les échelles de salaires du secteur public varie de 15% à 20% durant la période étudiée. De plus, il note que l'enrichissement réel a été positif pour tous les salariés du secteur public de 1971 à 1982; il ajoute toutefois que les coupures de salaires de 1983 ont entraîné un important recul de l'enrichissement global pour certaines catégories de salariés se situant dans les niveaux supérieurs de la hiérarchie salariale. L'auteur demeure très prudent quant à l'effet d'entraînement des salaires négociés dans le secteur public sur les salaires dans le secteur privé, en l'absence d'étude concluante à ce sujet; il souligne cependant que la croissance des bas salaires dans le secteur public est nettement plus rapide que dans le secteur privé au cours de la période considérée.

L'auteur en conclut que l'idéologie égalitariste prônée par les centrales syndicales a eu un impact incontestable sur l'évolution des structu-

res salariales dans le secteur public, et que l'exigence syndicale d'une protection du pouvoir d'achat a été satisfaite de 1971 à 1983. Il considère que l'idéologie syndicale a joué un rôle tout aussi important que le contexte économique dans la détermination des structures salariales et de la croissance des salaires dans le secteur public, ce qui illustre, selon lui, la volonté des centrales syndicales de remettre en question certains fondements du système économique capitaliste et ses effets jugés néfastes pour les travailleurs.

Les conclusions dégagées par André Beaucage sont importantes dans le contexte actuel, car elles soulignent à juste titre que les revendications salariales des syndicats n'ont pas comme seule ambition d'assurer un salaire décent aux salariés du secteur public. Elles ont également une influence décisive sur la répartition de la richesse nationale et la croissance des salaires dans le secteur privé.

Raynald Bourque



John Lee Hooker

Je devais vous entretenir de **Kashtin**, le duo Montagnais. Mais voilà, **John Lee Hooker** a encore réussi à me donner les blues... Pour plusieurs raisons. Dont certaines remontent à 1970...

À l'âge de 72 ans, **John Lee Hooker**, qui a une centaine d'enregistrements à son actif, vient de graver un nouveau disque qui fera certainement époque: *The Healer*.

Sur *The Healer*, un album sobre, soigné et rempli d'émotions, le chanteur et guitariste de blues et de boogie **John Lee Hooker** a réuni les meilleurs de ses élèves: **Canned Heat**, **Robert Cray**, **Los Lobos**, **Charlie Musselwhite**, **Bonnie Raitt**, **Carlos Santana** et **George Thorogood**.

Comme sur chacun des microsillons sur lesquels il est accompagné par des sommités de la musique, **Hooker** ne s'efface pas et ne se laisse pas dépasser. **Hooker** dirige en effet avec beaucoup de doigté des musiciens doués, qui viennent ensuite ajouter à chacune des pièces.

Blues et samba

La face A ouvre avec la chanson titre, *The Healer*, un blues fort rythmé aux accords latins et de samba, et sur lequel on retrouve le guitariste **Carlos Santana**. Puis il enchaîne avec *I'm In The*

Mood. Il s'agit d'un vrai blues typique à la **John Lee Hooker** où celui-ci, rejoint par la chanteuse **Bonnie Raitt**, raconte qu'il a encore le goût de faire l'amour. Puis, sur un rythme langoureux, **Hooker** entame *Baby Lee*, pièce annonciatrice de la grande réunion qui s'en vient avec les membres fondateurs de **Canned Heat**, ceux qui sont encore en vie... Sur *Baby Lee*, le guitariste **Robert Cray**, issu de la nouvelle génération de bluesmen, nous sert des accords à la mode de **Henry «The Sunflower» Vestine**, ex-**Canned Heat**. Le style de **Vestine**, qui emprunte à celui du bluesman **Albert Collins**, est fait de solos tranchants et courts, comme si on ciselait un bloc de glace ou une feuille de métal avec précision et affection... Après cette pièce annonciatrice, **John Lee Hooker** et trois membres fondateurs du groupe californien **Canned Heat** se lancent dans *Cuttin' Out*, une pièce on ne peut plus rythmée. Il s'agit de véritables retrouvailles, car **John Lee Hooker** n'avait pas joué avec **Canned Heat** depuis le décès, vers 1981, si ma mémoire est bonne, du chanteur, joueur d'harmonica et leader du groupe: **Bob «The Bear» Hite**. Sur *Cuttin' Out*, **Hooker** est supporté par **Vestine** à la guitare, **Larry «The Mole» Taylor** à la

basse, **Fito de la Parra** à la batterie et **Charlie Musselwhite** à l'harmonica, en remplacement du défunt **Alan «The Blind Howl» Wilson** - un musicien/écologiste qui en avait vraiment marre de la destruction et de la pollution des forêts de pins rouges de la Californie et qui malheureusement a fini, vers 1970-1971, par se suicider. Après cette excellente interprétation, **Hooker** et **Los Lobos** terminent la face A avec une chanson bien exécutée, mais plus ordinaire: *Think Twice Before You*.

Comme à ses débuts

La face B débute avec un dialogue de deux guitaristes friands de rythmes de boogie: Ici, sur *Sally Mae*, **John Lee Hooker** est donc accompagné par un émule: **George Thorogood**. Puis, encore un blues langoureux, *That's Alright*, sur lequel on retrouve à nouveau **Charlie Musselwhite** à l'harmonica et un dénommé **Roy Rogers** à la guitare... Après, sur *Rockin' Chair*, **John Lee Hooker** se retrouve seul. Comme à ses débuts, il gratte un blues acoustique sur la «national steel guitar».

Cet impossible rêve...

C'est ici que les blues m'ont vraiment poigné... Sur *My Dream*, **John Lee Hooker**, accompagné tout en douceur par **Taylor** à la basse et **de la Parra** à la batterie, nous raconte, sans les nommer, mais on les reconnaît tout de suite, qu'il a fait un rêve dans lequel **Bob «The Bear» Hite** et **Alan «The Blind Howl» Wilson** sont encore réunis, qu'ils sont à nouveau ensemble, comme s'ils ne nous avaient jamais quittés. C'est un rêve que je partage également. Un impossible rêve...

Une longue parenthèse s'impose. Cet attachement à **Canned Heat** a plusieurs fondements. Tout d'abord, rappelons

que ce groupe, mis sur pied en 1966, en Californie, fut, en pleine période psychédélique, certes un excellent groupe de blues et de boogie, mais également un groupe aux préoccupations écologistes. Pensons aux chansons *On The Road Again*, *Times Was* et *Going Up The Country*, véritable hymne des communards en faveur du retour à la terre.

Puis, vers 1970-71, **Canned Heat** est rentré en studio avec son père spirituel, **John Lee Hooker**. Il en est sorti un album double exceptionnel, intitulé *Hooker and Heat*. Sur une des pièces de ces disques, je crois que c'est sur *Boogie Chillum #11*, **Hooker** invite «**The Blind Howl**» à se lancer dans un solo d'harmonica en le présentant «comme le plus grand joueur d'harmonica sur cette terre». Ce fut le dernier enregistrement d'**Alan Wilson**. Il devait nous quitter quelque temps après... Puis, **Canned Heat**, **The Chambers Brothers** et **Hooker** ont récidivé, vers les années 1980-81, en produisant un excellent album simple de blues et de boogie également intitulé *Hooker and Heat*. Ce fut aussi le dernier enregistrement de **Bob Hite**.

Enfin, revenons à notre sujet principal et écrivons que *The Healer* se termine sur un autre beau blues rempli d'amour et de chagrin titré *No Substitute*. Ici, **Hooker** s'accompagne seul à la guitare 12 cordes. C'est vrai qu'il n'y a personne pour remplacer **John Lee Hooker** et **Canned Heat**.

The Healer: Étiquette Chameleon. C'est distribué par A & M.

Michel Crête

L'avenir, côté coeur

Le curé anonyme quitte le chœur, s'approche de Gérald Larose et lui serre la main: «Continuez votre travail, il en faut pour défendre les petites gens», lui dit-il. Il retourne dans le chœur, où se tiennent vingt, vingt-cinq curés de paroisses de l'Est de Montréal. Autour de Jean-Claude Malépart, député de Laurier-Sainte-Marie, décédé à 50 ans d'un cancer du poumon.

À l'extérieur de l'église Saint-Anselme, le premier grand froid fait comprendre que l'hiver est pris pour de bon. Au-dedans, la chaleur s'est imposée, conséquence d'une promiscuité passagère, inorganisée, omniprésente, écrasante. Qui ressemble à ce qui se passe parfois dans les transports publics; le métro aux heures de pointe, par exemple.

À droite, à dix pieds, c'est John Turner et son épouse. Et derrière, dans le désordre, les Jean Chrétien, Lucien Bouchard, Claude Ryan, Francis Fox, Paul Martin, Ed Broadbent, Serge Joyal, John Fraser, Sheila Copps, Gérard Pelletier, Jean Doré...

«Seigneur, faites que Maurice garde sa job à la boulangerie pour continuer d'apporter un peu d'argent à la maison...». C'est ma voisine de gauche qui chuchote, petite dame toute menue, sans âge, la tête couverte d'un béret rouge élimé.

Elle continue, comme pour elle-même: «Seigneur, faites que les enfants qui travaillent à l'hôpital Notre-Dame continuent de bien faire leur ouvrage...»

On se sent comme de trop, quand on assiste malgré soi à des tête-à-tête de ce genre. Il me revient tout à coup à l'esprit que M. Turner vient d'acheter, à Toronto, une maison de 1,7 millions \$. Ma voisine, visiblement, a sans doute

bien des problèmes pour payer son loyer de 250\$ par mois.

«Seigneur, faites une belle place à M. Malépart. Y était du bord des pauvres...»

Le long des murs, sur les côtés, dans les bancs à l'arrière de l'église, ils sont des centaines comme elle. Il y a bien sûr la dame qui a fait reculer le gouvernement sur les pensions de vieillesse avec son fameux «*Good bye, Charlie Brown*» adressé à Bryan Mulroney devant les caméras. Peuple d'assistés sociaux, chômeuses et chômeurs, hommes et femmes à leur pension, pas riches, assurément. Pour qui les allocations familiales, l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse comptent plus lourd que les cotes de la bourse pour les autres qui sont là, descendus d'Outremont ou de Westmount, débarqués d'Ottawa et de Toronto.

Il n'a jamais été ministre, ni même adjoint parlementaire. Il a plutôt été contre. Contre la désindexation des pensions de vieillesse, contre la réforme de l'assurance-chômage, contre les engorgements dans les urgences, contre le libre-échange, contre la TPS. Contre tout ce qui pourrait faire souffrir les humbles.

Ni avocat, encore moins constitutionnaliste ou économiste, il ne fut jamais plus qu'un *backbencher*; mais soutenu par le petit peuple, qui ne s'y trompe guère quand il s'agit de savoir qui est de son côté.

À l'extérieur, dans l'est, il fait toujours froid. Mais le soleil massif dans lequel baigne cette foule qui a aimé, fait croire qu'il y a de l'avenir, côté coeur.

Michel Rioux



«C'est Noël pour tout le monde!»



A quelques semaines de la période des Fêtes, le comité exécutif de la CSN lance un appel insistant à la solidarité afin de faire de la sixième édition de notre campagne de paniers de Noël pour les lock-outés et les grévistes un franc succès! Le comité exécutif souhaite que les organismes affiliés, les conseils centraux, les fédérations et les syndicats, contribuent à faire en sorte que la période des Fêtes en soit également une de réjouissances pour les 803 familles des grévistes et lock-outés que compte le mouvement actuellement. D'où notre thème de campagne: «C'est Noël pour tout le monde!».

Des résultats

L'an dernier, cette campagne avait permis de recueillir 48000 \$, qui ont aidé plus de 1000 familles de travailleuses et travailleurs en conflit à passer une

agréable soirée de Noël. Même si, dans ce genre de campagne, nous ne nous fixons pas d'ob-

jectif financier, nous souhaitons toujours réussir à égayer la Fête de Noël pour nos membres en conflit, ainsi que leurs familles.

Contribution suggérée

- 1- Pour un syndicat de moins de cent membres: 50\$.
- 2 - Un montant additionnel de 50\$ pour chaque tranche de cent membres.

Mode de participation

Les dons se font par intercaisse à la Caisse populaire des syndicats nationaux, 1601 rue de Lorimier, Montréal, au compte «Solidarité-Paniers de Noël», Transit 30018 - Folio 11862.

L'expression de la solidarité

L'exécutif de la centrale a la conviction profonde que la période des Fêtes est une bonne occasion pour exprimer notre solidarité aux travailleuses et aux travailleurs qui mènent actuellement des luttes importantes, qui pour améliorer leurs conditions de vie, qui pour protéger des acquis, qui pour obtenir une première convention collective, qui pour maintenir et créer des emplois.

En conflit, vous le savez, tout compte! La moindre manifestation de solidarité est appréciée. Et c'est pour cela que l'exécutif de la CSN vous invite à poser le plus rapidement possible un geste collectif et concret pour nos camarades en grève ou en lock-out.